

LOI N°1/ 15 DU 14 AOUT 2017 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE COOPERATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE, SIGNE LE 27 AOUT 2015 A ANKARA, TURQUIE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'accord de Coopération Commerciale et Economique entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Turquie, signé le 27 août 2015 à Ankara, Turquie ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie l'Accord de Coopération Commerciale et Economique entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Turquie, signé le 27 août 2015 à Ankara, Turquie.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 14/ 8 /2017

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Signature
14. 8. 2017

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LA MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,



INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE COOPERATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE, SIGNE LE 27 AOUT 2015 A ANKARA, TURQUIE

Nous, Pierre NKURUNZIZA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Ayant vu et examiné l'Accord de Coopération Commerciale et Economique entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Turquie, signé le 27 août 2015 à Ankara, Turquie ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons que cet Accord est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé.

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 14/8/2017

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

**VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LA MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,**

Aimée Laurentine KANYANA.



Signature
14.8.2017